



## Factsheet 10.04.2008

# Engagement de l'armée dans le cadre de l'UEFA EURO 2008

## Mandat de l'armée

Le mandat politique de l'armée peut être résumé de la manière suivante :

- L'armée apporte son soutien aux autorités civiles pour la préparation et le déroulement de l'UEFA EURO 2008 dans le cadre d'un engagement subsidiaire ;
- L'armée assure la sauvegarde de la souveraineté aérienne, si nécessaire en coopération avec les pays voisins.

L'armée peut mettre sur pied au maximum 15'000 militaires pour la durée du service d'appui, à savoir du 2 au 28 juin 2008.

## Principe de subsidiarité

En vertu de l'art. 58, al. 2, de la Constitution fédérale, l'armée apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. A cet effet, l'art. 67 de la loi sur l'armée et l'administration militaire précise que des troupes peuvent fournir une aide aux autorités civiles qui le demandent

- afin de sauvegarder la souveraineté aérienne ;
- afin de protéger les personnes et les biens particulièrement dignes de protection ;
- afin d'intervenir dans le cadre des services coordonnés ;
- en cas de catastrophe ;
- afin d'accomplir d'autres tâches d'importance nationale ;

si la tâche est d'intérêt public et que les autorités civiles ne sont plus en mesure de s'acquitter de leurs tâches par manque de personnel, de matériel ou de temps.

## Approbation de l'engagement de l'armée en service d'appui par l'autorité politique

En vertu de l'art. 70, al. 2, de la loi sur l'armée et l'administration militaire, l'Assemblée fédérale doit approuver l'engagement lors de la session suivante, pour autant que la mise sur pied comprenne plus de 2'000 militaires ou qu'elle dure plus de trois semaines. Le « Message concernant l'arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui en vue du soutien aux autorités civiles lors du championnat d'Europe de football 2008 (UEFA EURO 2008) » a été approuvé par le Conseil des Etats le 18 décembre 2006 et par le Conseil national le 5 mars 2007 (au Conseil national par 111 voix contre 51, et au Conseil des Etats par 32 voix avec 3 abstentions).

## Responsabilité et conduite de l'engagement

Comme pour tous les autres engagements subsidiaires de l'armée, pendant la durée de l'UEFA EURO 2008, la responsabilité de l'engagement incombe aux autorités civiles, tandis que l'armée est responsable de la conduite. Les autorités responsables de l'engagement peuvent disposer des prestations des forces militaires engagées et leur attribuer des missions.

## **Prestations de l'armée**

L'actuel catalogue des prestations est le résultat d'entretiens approfondis entre les autorités civiles (villes hôtes) et l'armée. Conformément aux besoins civils, l'armée accomplira des prestations subsidiaires au profit des autorités civiles dans les domaines suivants :

- Missions d'appui dans les domaines suivants : logistique (par ex. matériel, véhicules, appareils), transports, service sanitaire coordonné, mesures de guidage du trafic, service de conduite ;
- Missions de protection (protection d'ouvrages) ;
- Appui pour les travaux du génie (travaux d'édification et de démontage) ;
- Surveillance de l'espace aérien et service de police aérienne lorsque le trafic aérien est restreint ;
- Reconnaissance aérienne avec hélicoptères et/ou drones ;
- Transports aériens ;
- Renforcement du corps des gardes-frontière par du personnel de la Sécurité militaire ou des militaires en service long ;
- Appui de la police avec du personnel et du matériel pour assurer les escortes et les tâches de protection des personnes ;
- Préparation à fournir des prestations en cas d'événements B et/ou C ;
- Préparation à l'aide en cas de catastrophe.

Les engagements pour assurer le service d'ordre ne font expressément pas partie du catalogue des prestations de l'armée.

## **Structure de commandement**

Le commandant de l'engagement de sûreté subsidiaire (KSSE) à l'EURO 08 est le divisionnaire Peter Stutz, chef de l'Etat-major de conduite de l'armée (EM cond A). Lui sont subordonnés :

- la formation d'engagement SOL (fo eng SOL) ;
- la formation d'engagement AIR (fo eng AIR).

Pour accomplir les prestations transversales, lui sont attribués :

- la Base logistique de l'armée (BLA) ;
- la Base d'aide au commandement de l'armée (BAC) ;
- la Sécurité militaire (séc mil) ;
- le Centre de compétences NBC (cen comp NBC) ;
- des moyens des Forces terrestres pour les travaux d'édification et de démontage.

La formation d'engagement SOL, dans laquelle le gros de la troupe engagée accomplit du service, sera commandée par le divisionnaire Eugen Hofmeister (commandant de la région territoriale 2). La formation d'engagement AIR sera sous le commandement du divisionnaire Markus Gygax (chef de l'engagement et remplaçant du commandant des Forces aériennes suisses).

Pour les villes hôtes, les interlocuteurs directs sur place sont les états-majors de liaison territoriaux cantonaux (KTVS). La troupe engagée est attribuée normalement aux cantons/villes pour collaboration.

## **Collaboration avec les autorités civiles**

Jusqu'à présent, la collaboration entre civils et militaires a été exemplaire.

## **Nombre de mil engagés**

Avant et après l'UEFA EURO 08, l'armée effectue des travaux d'édification et de démontage dans le domaine du génie avec environ 1'000 militaires. Selon l'actuel état de la planification, (avril 2008), environ 10'000 militaires seront engagés pour soutenir les villes hôtes pendant l'UEFA EURO 2008. Entre le 16 et le 22 juin 2008, 13'000 militaires au maximum seront en

service. Ceci est dû à la durée ordinaire des CR (3 semaines) pour le gros de la troupe. La relève aura lieu pendant la 25<sup>e</sup> semaine du calendrier.

### **Règles de comportement**

Comme pour chaque engagement de sûreté subsidiaire, l'engagement pour l'EURO 08 impliquait l'adoption de certaines règles de comportement. Celles-ci ont été mises au point en collaboration étroite avec les villes hôtes et approuvées par les gouvernements des cantons concernés. Ces règles de comportement (Rules of Behavior), de même que les règles d'engagement classifiées (Rules of Engagement), sont mentionnées sur des cartes de poche (Pocket Cards). A cet égard, on distingue 3 catégories de cartes de poche :

- Règles d'engagement pour l'engagement sans arme ;
- Règles d'engagement pour l'engagement avec une arme (usage de l'arme seulement à des fins de légitime défense ou comme assistance en cas de légitime défense);
- Règles d'engagement pour l'engagement avec une arme (usage de l'arme possible pour accomplir la mission).

Dans le cadre de l'instruction axée sur l'engagement (IAE), chaque militaire engagé reçoit une instruction en fonction de son activité spécifique. L'application des règles de comportement et d'engagement constitue une partie essentielle de cette préparation.

Pour ce qui concerne les ouvrages civils, c'est le mandant civil qui décide si un ouvrage doit être gardé et qui fixe l'ampleur des mesures à prendre en la matière. Pour les ouvrages et infrastructures militaires, la décision incombe au commandant militaire compétent. La réalisation concrète des tâches de garde est déterminée sur place et intégrée dans les règles d'engagement.

### **Disponibilité**

Par son ampleur, l'engagement UEFA EURO 2008 est le plus important qui ait été attribué à l'armée pour la période en question, mais il n'est pas le seul. D'autres engagements en service d'appui tels que "AMBA CENTRO" (protection de représentations diplomatiques), "LITHOS" (appui du corps des gardes-frontière pour la protection de la frontière nationale), "TIGER" & "FOX" (sécurité de la navigation aérienne) etc. se déroulent sans changements.

Etant donné que d'autres événements peuvent se produire (intempéries, inondations) et que des modifications de la situation en matière de sécurité peuvent survenir en tout temps, l'armée garde en réserve d'autres moyens qu'elle peut, le cas échéant, mettre à la disposition des autorités civiles.

### **Quelle est la suite des opérations ?**

Au cours des prochains jours, les villes hôtes et la troupe mettront au point les derniers détails au sujet des prestations à fournir. Les premiers militaires ont déjà commencé les travaux d'édification. Le gros de la troupe entrera en service au début de juin.

[www.armee.ch/euro08](http://www.armee.ch/euro08)

---